Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260623-AFR202603-DE

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

LE JUCH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres en exercice : 8

Conseillers présents : 5

Conseillers ayant pris part au vote : 5

Date de convocation : 08/06/2026

Le Mardi 23 juin 2026 à 11 heures 00, les membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de la commune du Juch se sont réunis sous la présidence de Monsieur Paul KERVAREC.

Etaient présents : Paul KERVAREC ; Pierre Youinou ; Philippe FRANCES ; Bruno KERVAREC et Yves TYMEN.

Absent : Pascal FRIANT, Pierre Yves LANDURE

AFR2026/03 - TAXE A L'HECTARE 2026

Présentation : Paul KERVAREC

La commission administrative de l'AFR est invitée à fixer dans le cadre du budget 2026 le montant de la cotisation syndicale (44 redevables). La surface taxable est de 379,09 hectares.

A l'unanimité, le bureau décide de maintenir à 2 € la taxe à l'hectare pour l'année 2026.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 29/06/2026

Le Président, Paul KERVAREC